

Eco-exemplarité des collectivités

Actions Eco-exemplaires
 Région : Nouvelle Aquitaine



Collectivité

Syndicat Mixte Départemental
 pour L'Élimination des Déchets
 Ménagers et Assimilés

19, Rue Cruveilhier_Bp 13 114
 87031 Limoges

Partenariats

Communes et communautés de
 communes
 ADEME (PLP)

Date de lancement

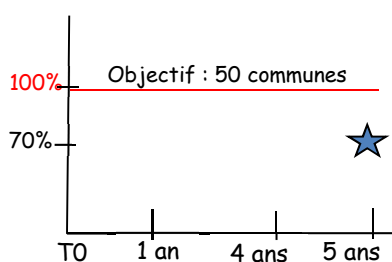
2011

Objectif

50 communes engagées en 2015

Réalisation objectif

5 chartes - 34 communes
 engagées



Mots clés : Administration publique | Biodéchets | Déchets dangereux | Déchets verts | Emballages | Equipements électriques et électroniques | Ordures ménagères résiduelles | Papier | Plastiques | Eco-exemplarité | Démarche globale (Agenda 21/PCET/AEU)

Résumé :

En continuité avec sa propre démarche éco-exemplaire, le SYDED **accompagne les collectivités de son territoire dans leur engagement vers l'éco-exemplarité** par le biais d'actions de sensibilisation, d'une charte et de soutiens à des actions concrètes de réduction des déchets.

Pourquoi agir ?

Le SYDED est un syndicat rural de collecte et traitement des déchets regroupant 14 intercommunalités adhérentes, 182 communes et près de 170 000 habitants. L'engagement dans l'éco-exemplarité répond à plusieurs attentes :

- Réduire la quantité et la nocivité des déchets des collectivités

Pour être efficace, cette action doit être menée dans chacune des collectivités membres ; or, avec la délégation de compétence « gestion des déchets » aux structures intercommunales, les communes sont davantage impliquées sur la propreté et le bon déroulement du service de collecte que sur les aspects quantitatifs. **Il convient donc de les mobiliser sur ce volet.**

- Impliquer les collectivités dans la démarche de prévention des déchets

La sensibilisation des élus et les actions d'éco-exemplarité qu'elles mènent constituent un **bon relais local** pour « diffuser » le programme de prévention sur le territoire

- L'exemplarité des communes renforce les messages de prévention et de tri en direction des ménages

Les actions concrètes menées par les collectivités sont autant **d'exemples et de moyens de sensibilisation** des particuliers.

Planning

Décision : TO

Durée de l'action : permanente

Coûts

5 500€ environ pour 50 guides éco-exemplarité (création et impression) et 1400€ environ d'achat de gobelets réutilisables

40 à 100€ par composteurs installés

1 200€ environ pour la communication et le matériel (gaspillage alimentaire)

Moyens humains

Chargé de prévention : 10 jours en 2013 et 4 jours par an ensuite

Assistants de prévention : 25 jours :an depuis 2014

Ponctuellement, chargée de com et agents techniques

Bilan en chiffres

5 collectivités signataires de la charte et 5 états des lieux

Création d'un guide

2 Actions de sensibilisation élus

Actions ciblées

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/eco-exemplarite-des-collectivites-0>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME

www.ademe.fr/dechets

www.reduisonsnosdechets.fr

<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :

www.syded87.org

Contacts

SYDED

E-mail : vlucaïn@syded87.org

ADEME DR Nouvelle Aquitaine

E-mail : laurent.jarry@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

- **Sensibilisation globale au niveau syndical**

En 2011 : **sensibilisation** des élus à la démarche dans le cadre des réunions du PLPLD

En 2012 et 2013 : organisation de ½ **journées de sensibilisation des élus à la prévention** ; proposition d'une **charte des collectivités éco-responsables** et signature par 5 intercommunalités membres, lancement des premières actions

En 2013 -2014 : création et diffusion du **guide** auprès de celles engagées

2015 : mise en ligne du [guide éco-exemplarité](#).

- **Actions auprès des collectivités adhérentes**

En 2012, à la suite de la sensibilisation, une première communauté de communes a été volontaire pour s'engager ; les élus de cette communauté de communes ont été sensibilisés à leur tour et des premières actions ont été mises en place.

En 2013, un état des lieux et diagnostic des pratiques a été mené dans les collectivités signataires. La sensibilisation des élus a été renouvelée pour 3 communautés de communes supplémentaires

- **Actions concrètes menées**

Mise en place du **compostage dans tous les services et les écoles** de deux communautés de communes.

Sensibilisation de toutes les écoles de deux communautés de communes à la lutte contre le gaspillage alimentaire. (L'objectif est d'étendre aux écoles des autres communautés de communes).

Mise en place **du tri dans les cimetières** d'une communauté de communes.

Actions de communication sur le **tri du papier** portées par 1 communauté de communes.

Co-achat de gobelets réutilisables avec deux communautés de communes.

Le « plus » de l'opération

L'approche complète de l'action envers les collectivités du territoire : sensibilisation, charte, diagnostic, plan d'action, création d'un guide « évolutif » qui propose des pistes d'amélioration en fonction des déchets produits

Reproductibilité

L'opération est reproductible, cette action montre néanmoins que la mobilisation d'un grand nombre de collectivités est un long travail qui demande de la constance dans le temps.